

PREFET DU PAS-DE-CALAIS

PREFECTURE
DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES
Bureau des Procédures d'Utilité Publique

**Création d'un parc éolien sur le territoire de la Communauté
de Communes d'Ardres et de la vallée de la Hem**

Communes de TOURNEHEM-SUR-LA-HEM
NORDAUSQUES et NORT-LEULINGHEM

Enquête publique relative aux demandes de permis de construire 5 éoliennes

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 11 janvier 2011, il sera procédé pendant 33 jours consécutifs du 4 février au 8 mars 2011 inclus à une enquête publique sur les 3 demandes de permis de construire 11 aérogénérateurs présentées par la société VENT INVEST sur le territoire des communes de NORDAUSQUES, NORT-LEULINGHEM et TOURNEHEM-SUR-LA-HEM, dans le cadre de la création d'un parc éolien sur le territoire de la Communauté de Communes d'Ardres et de la vallée de la Hem.

Le siège de l'enquête est fixé en mairie de TOURNEHEM-SUR-LA-HEM.

Mme Mélaïne BESSE, chef de projet, est l'interlocuteur technique sur ce projet. (tél.: 03-26-35-48-78).

Pendant ce délai, le dossier d'enquête comprenant notamment une étude d'impact accompagnée de l'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement, pourra être consulté en mairies de NORDAUSQUES, NORT-LEULINGHEM et TOURNEHEM-SUR-LA-HEM aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Monsieur Pascal GREGOIRE est désigné en qualité de commissaire-enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public, pour recevoir les observations aux jours et heures suivants, au siège de l'enquête:

- vendredi 4 février 2011 de 14h00 à 17h00
- vendredi 11 février 2011 de 14h00 à 17h00
- jeudi 17 février 2011 de 14h00 à 17h00
- vendredi 25 février 2011 de 14h00 à 17h00
- mardi 8 mars 2011 de 14h00 à 17h00

Les observations éventuelles sur ce projet pourront être consignées sur les registres d'enquête prévus à cet effet, déposés en mairies de TOURNEHEM-SUR-LA-HEM, NORDAUSQUES et NORT-LEULINGHEM ou être adressées par écrit, au commissaire-enquêteur, en mairie de TOURNEHEM-SUR-LA-HEM, qui les annexera au registre d'enquête de cette commune.

La copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête sera tenue à la disposition du public en mairies de NORDAUSQUES, NORT-LEULINGHEM et TOURNEHEM-SUR-LA-HEM et à la Préfecture du Pas-de-Calais.

Les demandes de communication de ces conclusions doivent être adressées à M. le Préfet du Pas-de-Calais - Direction des Affaires Générales - Bureau des Procédures d'Utilité Publique.

A l'issue de l'enquête, le Préfet statuera sur les demandes de permis de construire par arrêté.